



Square François Riga, 1

1030 Bruxelles

EXPERT-CONSEIL IMMOBILIER
ETAT DES LIEUX
EXPERTISES
ESTIMATIONS
RECEPTION TRAVAUX

ADMINISTRATION DE BIENS
GERANCE IMMEUBLE
GESTION PRIVATIVE

TRANSACTIONS IMMOBILIERES
ACHAT - VENTE - LOCATION

MESURAGES

REF.:

Bruxelles, le

29.04.2016

DEUXIEME SEANCE

RESIDENCE KONKEL

Montagne au chaudron 7-9-11 à 1150 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0 850.953.086

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
COPROPRIETAIRES

Tenue en date du 27 Avril 2016 au Centre Communautaire A.R.A
Situé Rue de la Limite 48 à 1150 Bruxelles

1. Ouverture de la séance par le président du Conseil de copropriété

La séance est ouverte à 19h15 par le syndic.

2. Validité de l'assemblée

Sur base de la liste des présences, signée par les copropriétaires, il est constaté que sur 68 copropriétaires, 41 sont présents ou représentés, totalisant ensemble 6000/10000 millièmes.

Sont présents ou représentés Monsieur ou Madame :

BROEKERT (2x) - BUCKENHOUT/VEGIS - COEN - DENYS - HAAK - GOFFART - GUILLAUME - HAULOTTE - HEDDEBAUT - JADOT - NAPIER - MASETTI - MARTO - SCHMIDT - SCHULLER - THIEFFRY - TIELEMANS - VAN DEN BOSSCHE - VANDEVOORDE - WANLIN - DUMONT DE CHASSART - ROCHIMCO - VANDENBRANDEN - BEAUWENS - DELROT (2x) - GIUSTI (2x) - PERRAD - WANG - VAN HOUTVIN - MARTIN - NGUYEN - RAJINIA - NICASE - DAMSIN - DUFOURNY - MUÑOZ - T'SERSTEVENS (2x) - MELKEBEKE - ANAGNOSTOPOULOU

Le quorum requis étant atteint, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer sur les points de l'ordre du jour.

3. Désignation du bureau de l'assemblée

3.1. Désignation du Président de la séance

Monsieur MARTO est élu en tant que Président de la séance.

3.2. Désignation du secrétaire

Le syndic GTI représenté par Monsieur HERMAN est nommé secrétaire à l'unanimité des voix.

3.3. Désignation des scrutateurs

Monsieur PERRAD est élu en tant que scrutateur de cette réunion.

4. Mise en conformité des ascenseurs (tableaux en annexe)

Après avoir répondu aux diverses questions, l'assemblée à la majorité des voix choisit la firme ECOLIFT pour effectuer la mise en conformité des ascenseurs.

Pour information, le prix du contrat d'entretien est de 5009 € TVAC.

LIFTINC 5082 € TVAC / CDI 4689 € tvac

Il reste à améliorer la ventilation des cabanons ascenseurs.

Résultat du vote

ECOLIFT	38 voix
LIFTINC	3 voix

Le renon sera envoyé à CDI, le contrat de celui-ci se termine le 31.12.2016.

5. Mise en conformité de l'électricité (Quatre devis reçus dont 2 non valables)

A la majorité des voix, l'assemblée choisit la firme DAVID DEVONDEL pour effectuer cette mise en conformité.

Résultat du vote

DAVID DEVONDEL	39 voix
BERTIN	2 voix

Ces travaux seront payés par le Fonds de réserve.

N'ayant plus de point à discuter, la séance est levée.

Président de la séance
Mr MARTO

Le Syndic
Mr HERMAN



G.T.I. Herman <gtisprl@gmail.com>

Résidence Konkel : Procès-verbal de l'assemblée 2016

Jean Marto <jean@tactimail.com>
À : "G.T.I. Herman" <gtisprl@gmail.com>

3 mai 2016 à 17:57

Bonsoir Monsieur,

OK pour le rapport.

Bonne soirée,

Jean Marto

GSM 0497 14 89 42

De : G.T.I. Herman [mailto:gtisprl@gmail.com]
Envoyé : mardi 3 mai 2016 14:05
À : Jean Marto
Objet : Résidence Konkel : Procès-verbal de l'assemblée 2016

[Texte des messages précédents masqué]